

# Clarifier les moyens à disposition des collectivités locales face aux risques liés aux ondes électromagnétiques

## Point fort de cette formation

Formation régulièrement mise à jour en fonction des évolutions des technologies et du cadre législatif.

### Objectif principal

Préciser les moyens dont disposent les collectivités pour garantir le principe de précaution.

### Objectifs opérationnels

- Connaître le cadre législatif et ses limites
- Connaître les marges de manœuvre des élu·es au niveau local.

## Contenu

- Présentation des réglementations en vigueur.
- Le nouveau protocole de mesures et les conclusions du comité opérationnel d'expérimentation sur les antennes relais (COMOP) : comment l'utiliser et l'interpréter ?
- L'application de l'article L32 du code des Postes et Télécommunications : les questions en suspend.
- Les perspectives pour le projet de loi sur les ondes électromagnétiques : contenu et calendrier.

## Méthode pédagogique et pré-requis

- Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique.
- Cette formation ne nécessite pas de pré-requis.
- Les stagiaires seront évalués en début et en fin de formation sur leur maîtrise de l'outil.

## Intervenant-e

Expert·e reconnu·e pour les question de téléphonie mobile.



## Public cible

Elu·es et collaborateur·trices d'élu·es, agents de la fonction publique, acteur·trices travaillant avec les collectivités locales (structures privées, associatives...).

Pour les personnes en situation de handicap: contacter  
**le référent**  
Cédis.

## Format

Une journée (6 heures).

## Inscriptions

Pour les élu·es :  
**modalités de financement et d'inscription**

Pour les agents de la fonction publique, les salarié·es, ou autres :  
**modalités de financement et d'inscription**.

